



ELAN GYM

Adresse courrier : Mme ABREU 9, résidence de la chapelle 78990 ELANCOURT
N° SIRET 422 260 513 00011 www.elangym.fr

4 avril 2011

REGLEMENT INTERIEUR

Les cours d'Elan gym sont collectifs.

Animateurs :

Les cours sont dispensés par des animateurs diplômés.

Un animateur est affecté à chaque cours mais il peut être remplacé pour diverses raisons : maladie, congés... dans certains cas le cours pourra exceptionnellement être différent (ex : cours de step remplacé par renforcement musculaire).

Les animateurs ne rendent compte qu'au Conseil d'Administration d'Elan Gym, par conséquent il ne sera pas possible aux participants de demander à l'animateur de modifier son cours pour quelque raison que ce soit. Les demandes, s'il devait y en avoir, devront toujours passer par un des membres du Conseil.

Cours doublés :

La participation à 2 cours consécutifs le même jour n'est pas possible (sauf accord particulier).

Début, fin saison, annulation cours :

Les cours démarrent généralement le lendemain du forum des sports et se terminent fin juin (fermeture des écoles).

Une interruption a lieu chaque année pendant les vacances de Noël en raison de la fermeture des gymnases.

Nous ne saurions être tenus pour responsables de l'annulation d'un cours en cas de réquisition de la salle par la municipalité ou pour cause d'absence du professeur au dernier moment, ce qui ne permettrait pas son remplacement (panne de véhicule, accident...).

Un cours pourra également être annulé pour cause de manifestation exceptionnelle du club (repas de fin d'année, Assemblée Générale...) dans ce cas les adhérents en auront été informés.

Horaires :

Les horaires indiqués sur nos tracs correspondent aux périodes pendant lesquelles nous disposons des salles. Le créneau horaire comprend l'installation du matériel et des participants, le cours lui-même, le rangement du matériel, la sortie des adhérents.

Manifestations spéciales :

Le club pourra organiser des activités de plein air ou des activités en salle en plus des cours traditionnels.

La communication se fera par distribution d'un document d'information en début ou fin de cours, elle pourra aussi faire l'objet d'un planning annuel selon les cas.

Matériel :

Le matériel fourni pour les cours est la propriété d'Elan Gym, **chaque adhérent s'engage à en prendre le plus grand soin et à le ranger correctement à la fin de chaque cours.**

Obligations des participants :

Pour raison d'hygiène de sécurité et d'éthique, les participants aux cours d'Elan Gym devront être équipés d'une **tenue de sport propre, adaptée au sport en salle** : short ou pantalon de sport, tee-shirt (de préférence à petites manches) ou sweet, chaussures de sport à semelles propres, le port de casquettes et foulards ne sera pas admis en salle ; une grande **serviette** est **obligatoire** sur les tapis. Un petit lainage est souhaité pour la relaxation.

Les participants aux cours d'Elan Gym ne devront faire état ni de leurs appartenances politiques ni de leurs appartenances religieuses. Le port du badge est obligatoire, il prouve l'appartenance au club ; le participant n'ayant pas son badge sera assimilé aux personnes non inscrites au club.

Les mineurs et personnes de plus de 60 ans ne pourront prendre part à aucun cours avant d'avoir fourni un certificat médical précisant leur aptitude à la pratique de la gymnastique d'entretien. **Les mineurs devront fournir une autorisation parentale** avant toute participation.

Tous les participants aux cours devront se conformer aux instructions des animateurs.

Présence dans la salle de personnes non inscrites au club :

Toute personne qui souhaite **regarder** un cours ou prendre part à un **cours d'essai, s'il lui est accordé**, devra signer une décharge de responsabilité.

Si, **par exception**, des enfants accompagnent leurs parents ils ne pourront en aucun cas participer aux cours, les parents devront signer une décharge de responsabilité pour eux.

Tarif :

L'inscription au club est annuelle (de septembre à juin). Aucun remboursement ne sera effectué.

Elle peut être faite pour un ou plusieurs cours mais il sera possible de changer de formule en cours d'année (ex : l'inscription pour un cours pourra passer à plusieurs moyennant un complément de cotisation).

Le tarif est fixé chaque année en assemblée générale lors du vote du budget.

Les statuts du club peuvent être consultés auprès des membres du Conseil d'Administration.